

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Lundi 24 juillet 2017

Présents : M. WIELGOCKI Richard, M. COCHIN Éric, Mme ROCHE Josiane, M. COCHIN Didier, Mme NEROT Magalie, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc, Mme CIRET Carole.

Absents : M. SABATIER Michel (pouvoir à M. WIELGOCKI Richard) M. BESNARD Philippe (pouvoir à M. COCHIN Éric), M. LEVEL Christophe (pouvoir à Mme NEROT Magalie)

Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

TRAVAUX SALLE, EMPRUNTS : Cette délibération annule et remplace la délibération n0 2017-031 du 15/06/2017.
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de travaux de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté; à l'unanimité,

Il décide de demander à la Caisse d'Épargne LOIRE CENTRE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme de 80 000 Euros, pour 10 ans, au taux fixe de 1,02%, avec des échéances constantes trimestrielles.

Frais de dossier : 100 Euros

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

TRAVAUX SALLE, EMPRUNTS : Cette délibération annule et remplace la délibération n0 2017-031 du 15/06/2017.
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de travaux de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté; à l'unanimité

Il décide de demander à la Caisse d'Épargne LOIRE CENTRE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt relais de 58 700 Euros pour 2 ans, au taux fixe de 0,74 % en échéances annuelles avec paiement In Fine pour le capital.

Frais de dossier : 100 €.

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'avancement des travaux.



En mairie le 27 Juillet 2017,
Pour Le Maire,
L'adjoint COCHIN Éric